

1. Principes de l'offre de formations doctorales AMU

- En 2014, le Collège Doctoral (CD) a travaillé sur la manière d'appliquer la Charte des Thèses à tous les doctorants de l'Université afin de leur offrir les formations dont ils ont besoin pour préparer leur transition professionnelle après la thèse, en particulier en dehors de la recherche académique.
- Le CD propose ainsi aux doctorants inscrits dans les 12 Écoles Doctorales (ED) d'AMU un «Contrat Individuel de Formation» (CIF) : les doctorants doivent valider 100 heures de formations qui vont leur permettre de monter encore en compétence ; elles sont réparties en :
 - 50 heures de formations « scientifiques » (disciplinaires et interdisciplinaires),
 - et 50 heures de formations « professionnalisantes », d'accompagnement pour la poursuite de carrière.

Cette obligation concerne les doctorants ayant démarré leur thèse en 2014-15, et les suivants ; elle n'est pas rétroactive.

- Les formations disciplinaires (et quelques formations interdisciplinaires) sont organisées par les ED et laboratoires de recherche.
- Les formations interdisciplinaires et professionnalisantes vous sont proposées par le CD, en partenariat avec différents organismes et structures, académiques et hors académiques.
- Il n'est pas possible de confondre les deux grands types de formations (par exemple de valider 100h de formation scientifique sans avoir suivi de formation professionnalisante).
- Des dérogations peuvent éventuellement être accordées aux doctorants non financés, salariés hors champ académique, et quand la validation des acquis de l'expérience est disponible.
Ces dérogations sont à demander à l'École Doctorale de rattachement (et non au Collège Doctoral).

Formation supplémentaire pour les doctorants contractuels avec mission

Les doctorants contractuels exerçant une mission d'enseignement à l'Université devront obligatoirement, en plus des 100h de formation scientifique et professionnelle, suivre et valider 40 heures de formation au Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE) qui leur permettront d'assurer de manière satisfaisante leur mission.

Les doctorants contractuels exerçant une mission de diffusion de la culture scientifique devront obligatoirement, en plus des 100h de formation scientifique et professionnelle, suivre et valider à la Cellule de Culture Scientifique et Technique 40 heures de formation en médiation scientifique à destination des scolaires et du grand public, ou en accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire.

- Tandis que les formations scientifiques disciplinaires (et certaines formations interdisciplinaires) sont principalement organisées par les Écoles Doctorales et les laboratoires de recherche, le CD fournit des outils pour:
 - maîtriser les dispositifs essentiels pour la recherche,
 - faire évoluer les doctorants dans le champ de l'interdisciplinarité,
 - préparer la transition professionnelle après la thèse.

2. Où trouver ces formations ? Comment s'inscrire ?

- Toutes les formations proposées par le CD se trouvent sur le site du CD, via notre plateforme de gestion des formations, l'ADUM :

http://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=CDAMU

Vous pouvez sur cette page visualiser tous les modules de formation :

- ceux dont les inscriptions sont en cours
- ceux qui sont prévus à moyen terme, mais dont les inscriptions ne sont pas encore ouvertes (ils apparaissent comme « en attente »).
- ceux déjà clôturés, car passés ou déjà complets.

ASTUCE : COMMENT BENEFICIER D'UNE PLACE LIBEREE SUITE A UN DESISTEMENT ?

Quand un module est clôturé, il n'apparaît plus dans votre espace personnel ADUM mais vous pouvez toujours accéder à son descriptif sur le site du CD.

En cliquant sur le module concerné vous pouvez voir, actualisé quotidiennement, le nombre de places pourvues au regard de l'effectif max autorisé :

http://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=CDAMU

En cas de désistements, nous ne rouvrons pas les inscriptions à tous.

Si vous êtes donc intéressé(e) par un module, mais qu'il est clôturé, vous pouvez toujours consulter sa page sur notre site. Si vous voyez qu'une place s'est libérée, vous pouvez contacter le service d'ingénierie de la formation doctorale (sandrine.alligier@univ-amu.fr), jusqu'à la veille du début du module, en communiquant votre numéro ADUM afin d'être enregistré directement dans la base.

- Les Ecoles Doctorales d'AMU utilisent également l'outil de mise en ligne ADUM s'agissant, quant à elles, des formations disciplinaires (ou interdisciplinaires) qu'elles proposent à leurs doctorants.

➔ La page indiquée regroupe l'ensemble des formations CD + ED gérées par l'ADUM.

- Vous devez vous inscrire vous-même aux formations que vous choisissez, grâce à vos identifiants ADUM. Pour accéder à votre espace personnel ADUM : <http://www.adum.fr/index.pl?mat=98955>

Rappel : Dans votre espace personnel, les modules clôturés n'apparaissent pas.

- A titre indicatif, les inscriptions sont généralement :
 - ouvertes entre 1 et 2 mois avant la date effective du module (sous réserve d'obtention du minimum d'informations logistiques nécessaires à la diffusion)
 - closes dès que le module affiche complet (ce qui peut aller très vite !), et au plus tard 1 semaine avant la date de début de la formation.

ADUM ne propose pas de liste d'attente.

- Les coordonnées des intervenants sont généralement mentionnées sur la page de présentation de la formation. Pour toute question liée au contenu et/ou à la logistique (absence partielle, etc.), merci de **contacter directement l'intervenant**.
- Attention ! De nouveaux modules sont rajoutés au fil de l'eau. **Une consultation régulière d'ADUM via le site du CD est indispensable.**

Suivre des formations « extérieures »

En haut à droite de la page web du CD, défilent des informations générales parmi lesquelles le CD peut vous informer de la tenue de formations, séminaires, colloques et autres manifestations qu'il n'organise pas, mais auxquels vous pouvez tout à fait participer si vous le souhaitez, **avec l'accord de votre Ecole Doctorale**.

Le CD peut également vous envoyer des informations de ce type ponctuellement, par mail.

Vous pouvez enfin participer à des actions non relayées par l'AMU, de votre propre initiative.

La prise en compte de votre participation à toute **formation ou action extérieure** au titre du CIF dépend de chaque ED. C'est votre ED de rattachement qui au cours de votre thèse valide (ou non) les éléments constitutifs de votre CIF, et au terme de la thèse pourra valider (ou non) votre CIF afin de vous délivrer (ou non) votre autorisation de soutenance.

- ➔ **Merci donc de vous rapprocher de votre ED de rattachement pour toute question relative à des formations ou manifestations extérieures. Le CD n'est sur ce point pas votre interlocuteur, il ne gère que les formations interdisciplinaires et professionnelles qu'il met lui-même en place.**
- ➔ Lors de ces formations extérieures, pensez à vous faire délivrer une attestation de suivi que vous stockerez dans votre espace ADUM. Cette attestation doit mentionner le nombre d'heures effectuées.

3. Modalités de validation des heures de formations

- Lors de tout module de formation mis en place par le CD, vous émargez : cet émargement est indispensable à la pré-validation de vos heures de participation.
- Cette pré-validation entraîne l'envoi d'un questionnaire d'évaluation de la formation que vous devez impérativement remplir, sans quoi vos heures ne vous seront pas validées.
Ce questionnaire est généralement envoyé **dans le mois qui suit le module** (délai indicatif, lié au délai de renvoi par l'intervenant des feuilles de présence signées à l'ingénierie de la formation).
- Une fois la validation effectuée, une attestation de suivi est disponible pour édition dans votre espace ADUM.

Enfin, le CD **n'est pas** votre interlocuteur s'agissant de tous les aspects de procédures et démarches administratives type inscription en thèse, réinscription, etc.

Ces questions sont gérées par votre Ecole Doctorale. Merci d'en prendre note !

Pour toute question concernant les formations que nous proposons, n'hésitez pas à me contacter ou venir me voir ; le CD se situe sur le campus St Charles.

Au plaisir de vous rencontrer !

Dr Sandrine Alligier – Ingénierie de la Formation Doctorale CD-AMU

1. Principles of AMU doctoral training

- In 2014, the Doctoral College (DC) worked on a way to apply the AMU Charter of Theses to all doctoral researchers of the University and to give them the training they need to prepare for their professional integration, especially outside the field of academic research.
- Thus, the DC offers to doctoral researchers enrolled in AMU's 12 Doctoral Schools (DS) an "Individual Training Contract" (ITC) to be validated within the duration of the thesis. Doctoral researchers must specifically validate 100 training hours divided up into :
 - 50 hours of « scientific » (i.e disciplinary and interdisciplinary trainings)
 - and 50 hours of « professionalizing » trainings.

This obligation concerns doctoral researchers who started their doctoral thesis in 2014-15, and the followers.

It is not retroactive.

Each DS organizes disciplinary (and some of the interdisciplinary) trainings.

The DC organizes interdisciplinary and professionalizing trainings.

- Scientific and professional trainings should be balanced : hence, it is not permitted to validate 100 scientific training hours only, or 100 professionalizing training hours only.
- Exceptions may be provided to employee doctoral researchers (ie without any research grant) and when validations of gained experience are available.

Additional mandatory trainings for doctoral researchers holding doctoral contrat with mission

- **Teaching** mission: 40 additional hours organized by with AMU's CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation)
- **Dissemination of Scientific Culture** mission: 40 additional hours organized by AMU's CCST (Cellule de la Culture Scientifique et Technique).

- Whereas disciplinary scientific trainings are mainly organized by DS and research laboratories, the DC provides tools for:
 - Mastering essential devices for research;
 - Interdisciplinary training;
 - Preparing professional integration.

2. Informations and registration

- You can have access to all the trainings proposed by the DC on its website. We use the ADUM database which enables to manage the whole training process, from registration to evaluation :

http://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=CDAMU

- DS also use ADUM to display their trainings.
- ➔ On this page you will find all AMU's doctoral trainings, the DC ones and the DS ones, including those which are already closed and those which have not open yet.
- You have to register yourself with your ADUM login number.
- You can login to your ADUM account here : <http://www.adum.fr/index.pl?mat=98955>
Closed trainings do not appear on your ADUM personal space.

HOW TO BENEFIT FROM SOMEONE ELSE'S WITHDRAWAL?

When a training is fully booked, it no longer appears on your ADUM space.

But you can still have access to its description on the website. By clicking on the targeted training, you can see the maximum number of available vacancies and the number of registrations which are updated every day :

http://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=CDAMU

In case of withdrawal, registrations will not be reopened to all applicants.

If you are interested to use one of the vacancies, please contact the training officer (Sandrine.alligier@univ-amu.fr) until the day before the training, and give your ADUM login number in order to be registered.

- Registrations will :
 - open 1 or 2 months before the training date
 - close 1 week before, or sooner if the session is fully booked (indicative deadlines).
- Warning : new trainings are regularly added to the website. **We urge you to consult the ADUM page regularly to keep up with the news.**

« External Trainings »

General informations are displayed at the right top of the CD web page, which may include some other interesting trainings for you. You can also take part in some external training activities which are not offered by AMU. Please do not forget in these cases, to ask for a certificate of attendance and upload it on your ADUM account.

These « external » trainings won't be organized by the DC or your DS, but you can be part of them **with your Doctoral School's consent**.

Indeed, only your Doctoral School will decide within the course of your doctorate and at the end of it whether the amount of the trainings you have validated is sufficient enough to issue your authorization of defense.

Please contact your DS for any question on disciplinary or external trainings, or about your administrative registration.

The Doctoral College does not intervene on these matters.

3. Validation

- At the end of each DC training, you will have to sign the attendance sheet, so that we can pre-validate your hours and send you an evaluation questionnaire which must be completed if you want your hours to be validated.
- A certificate of attendance will then be available online on your ADUM account.

You can always contact me or come to the DC training office, on St Charles Campus, for any particular issue about our training offer. I will be happy to help you.

Dr Sandrine Alligier – Ingénierie de la Formation Doctorale CD-AMU